Programme rénovation efficace

ENBRIDGE
Gaz Québec

Programme rénovation efficace

Enbridge Gaz Québec permet à ses clients de bénéficier d'une financière, dans le cadre de programmes d'efficacité énergétique et dans le but de faciliter la réduction de leur consommation de gaz naturel et des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce guide a été conçu pour les clients qui souhaitent bénéficier d'une aide financière dans le cadre de rénovations écoénergétiques. Suivez les étapes pas à pas pour vérifier votre admissibilité et compléter votre demande. Vous êtes encouragés à transmettre votre demande par voie électronique.

Objectif

La subvention offerte vise à soutenir les projets de rénovation commerciale pour la clientèle de plus petite taille. Pour vous encourager dans votre démarche, Enbridge Gaz Québec offre une aide financière en fonction de la superficie améliorée ou remplacée lors d'intervention améliorant l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment. Cela vous permettra de réduire votre consommation énergétique, vos coûts exploitation et d'augmenter la valeur de revente de la propriété.

Les travaux peuvent porter sur le remplacement des fenêtres et/ou l'amélioration de l'isolation des murs et des toits.

Enbridge Gaz Québec offre une aide financière de 30$ par mètre carré de fenêtres admissibles remplacés et de 8$ par mètre carré de murs et de toits rénovés admissibles. L'aide financière est limitée à 75% du coût de l'intervention, jusqu'à un maximum de 40 000 $ par immeuble.

Clientèle admissible

Ce programme est destiné à la clientèle commerciale (tarif 1) de Enbridge Gaz Québec ayant une consommation annuelle en gaz naturel inférieur à 50 000 m^3 et dont la source de chauffage principale est le gaz naturel.

Pour la clientèle commerciale ayant une consommation supérieure à 50 000 m^3, nous vous invitions à consulter le programme Appui aux initiatives (volet Projet sur mesure).

Pour connaitre votre consommation annuelle de gaz naturel, consultez votre dernière facture ou connectez-vous à l'espace client. Vous pouvez également communiquer avec un représentant de Enbridge Gaz Québec au 819 771-8321.

Programme rénovation efficace

Critères d'admissibilité

Pour obtenir l'aide financière offerte par Enbridge Gaz Québec pour le programme Rénovation efficace, les critères d'admissibilité suivants doivent être respectés :

A. Vous devez utiliser le gaz naturel comme principale source d'énergie pour le chauffage de l'espace du bâtiment visé par le projet de rénovation.

B. Être un client de Enbridge Gaz Québec consommant moins de 50 000 m^3 par année.

C. Dépasser les exigences minimales dans le projet de rénovation.

- Fenêtres : RSI 0,44 R 2,5
- Murs : RSI 3,33 R 18,9
- Toits
  - Toits avec combles : RSI 8,33 R 47,3
  - Poutrelle à membrure parallèles et toits à solives RSI 4,35 R 24,7
  - Tous les autres toits RSI 3,45 R 19,6

D. Présenter une demande de préadmission à Enbridge Gaz Québec avant l'achat du matériel et de la réalisation des travaux.

Contribution d'autres organismes

Toute personne s'inscrivant dans un autre programme de remises en argent pour la réalisation de son projet s'engage à prévenir Enbridge Gaz Québec de toute somme reçue et/ou à recevoir d'autres distributeurs d'énergie ou organismes gouvernementaux dans le cadre de ce même projet. Enbridge Gaz Québec versera au client l'aide prévue au programme adaptée en fonction des sommes versées par d'autres organismes dans le cadre du même projet afin que la portion payable par le client représente au minimum 25 % des coûts relatifs à ce projet.

Programme rénovation efficace

Démarche pour obtenir l'aide financière

Étape **1**	Consultez le guide du participant
Étape **2**	Faites-nous parvenir votre formulaire de préadmission
Étape **3**	Obtenez l'approbation de Enbridge Gaz Québec
Étape **4**	Coordonnez la réalisation de vos travaux de rénovation
Étape **5**	Soumettez votre demande de participation
Étape **6**	Obtenez de l'aide financière de Enbridge Gaz Québec

Si Enbridge Gaz Québec ne reçoit pas les documents exigés pour l'analyse de la demande de participation dans les 90 jours ouvrables déterminés, la disponibilité du montant d'aide financière prévu pour le projet ne sera plus garanti. Vous devrez alors, si vous le souhaitez toujours, soumettre une nouvelle demande de préadmission.

Pour de plus amples renseignements sur ce programme, communiquez avec nous par courriel à l'adresse pgee@enbridge.com ou composez le 819 771-8321.

** Les conditions du programme peuvent être modifiées sans préavis. Le distributeur se réserve le droit de limiter le nombre de projets admis au programme jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire prévue pour ce programme.*